

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 8 juillet 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2135
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Evolution cadre d'emploi – poste APEA Harpe n° 346 à temps non complet (50%) vers PEA temps complet (62,5%)
9	3	3	6	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Ancienne et nouvelle fiche de poste numéro 346

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 12 juillet 2021

Délibération n°2135 – Evolution cadre d'emploi- poste APEA Harpe n°346 à temps non complet (50%) vers PEA à temps non complet (62.5%)

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux besoins du Projet d'établissement et après avis du Comité Technique Paritaire du 29 juin 2021, il est proposé l'évolution de cadre d'emploi du poste n°346 d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe – Harpe, à temps non complet (soit 10 heures de face à face pédagogique) vers un poste de Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 62.5% (soit 10 heures de face à face pédagogique), avec effet au 1^{er} septembre 2021.

Les crédits afférents sont prévus au budget 2021.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la transformation du poste numéro 346.

Annexes : Ancienne et nouvelle fiche de poste.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la transformation du poste numéro 346.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIoux
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA – HARPE (50%)

CLIQUEZ

ICI POUR TAPER DU TEXTE.

CRÉÉE

LE 01/09/2017

MISE À JOUR

CTP DU A DEFINIR

ACTUALISATION

LE 23/03/2017

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de harpe

ACTIVITÉS

- Enseigner la harpe dans le domaine classique à contemporain depuis la sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur , en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste en ouverture inter-esthétique
- Transmettre les repères de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le Studio d'enregistrement au parcours des élèves

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique

Annexe DELIB 2135 - Ancienne fiche de poste n° 346 Harpe

Document d'enregistrement du délibéré / FOP / Car. nom-fiche-poste : AAAA DIRserv.docx

- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique au directeur ou au directeur adjoint en fonction du rattachement du département disciplinaire.

LIENS FONCTIONNELS

- Rattachement fonctionnel au directeur ou au directeur adjoint en fonction du rattachement du département disciplinaire.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des propositions aux 3 autres postes de poste à tour de rôle au fur et à mesure après l'heure
- **Horaires de travail**
 - 10h00 de face à face pédagogique, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du [indiquer la date du C.T.P. du règlement]

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – HARPE - TEMPS NON COMPLET 62,5% - POSTE NUMERO 346

CRÉÉE

LE 01/09/2017

MISE À JOUR

CTP DU 29/06/2021

ACTUALISATION

LE 03/03/2021

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la Harpe

ACTIVITÉS

- Enseigner la harpe dans le domaine « classique à contemporain », en sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (musiques actuelles, anciennes et traditionnelles)
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture des différentes esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives notamment polyphoniques et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement, textes etc.)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (milieu scolaire, orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Contribuer en tant que personne ressource aux projets vers les publics d'éveil et de milieu scolaire (création de spectacles, écriture de chansons, montage de projets, etc.)
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

Annexe DELIB 2135 - Nouvelle fiche de poste n° 346 Harpe

Format d'enregistrement du fichier : FDP_Cat_poste-do-poste_VVV DIRserv.docx

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Le professeur d'enseignement artistique harpe est rattaché hiérarchiquement au directeur adjoint.

LIENS FONCTIONNELS

- Le professeur d'enseignement artistique harpe est rattaché sur le plan fonctionnel au directeur

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Indiquez les moyens techniques particuliers, et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 10h00 de face à face pédagogique, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CLP du règlement

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base